

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021

DELIBERATIONS

Huis clos de la séance

Le Maire expose, selon l'article L 2121-18 du CGCT, dans le contexte actuel de crise liée à la Covid19, et pour respecter à la fois les décisions gouvernementales qui enjoignent de minimiser le plus possible les contacts et réunions afin de limiter la propagation du virus et de protéger la santé de nos concitoyens en évitant au maximum tout risque de contamination, il lui semble plus que raisonnable que la présente séance se déroule à huis clos. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de tenir cette séance à huis clos.

Participation au financement de tests psychologiques

Annule et remplace la délibération 2021/030 du 3 mai 2021

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu et délibéré décide à l'unanimité, de verser une subvention de 200 € et 100 € à titre exceptionnel, à la coopérative scolaire afin d'aider au financement de tests psychologiques.

Décision Modificative 01/2021

Dans le cadre de la procédure des révisions allégées du PLU, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de proposer la D.M. 01/2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
ARTICLES	DEPENSES
202	3 000,00 €
2313	- 3 000,00 €
	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette D.M. 01/2021.

DIVERS

Propositions de signalisation de prescription

Monsieur le maire informe le conseil municipal de soucis de circulation à certains endroits de la commune. Après discussion, il est convenu de la mise en place de signalisation de prescription aux endroits suivants :

- Céder le passage à l'extrémité de la Voie de la Folie Charles en direction de la RD106 (vers Villette),
- Stop sur la rue du Clos du Château (en direction de la rue du Canal) au niveau du n°15,
- Pose d'un panneau complet de pré- signalisation du stop situé à l'extrémité de la Voie de la Folie Charles en direction de la RD29 (rue de Bellevue).

Une demande de devis va être faite pour l'installation de deux miroirs routiers, l'un pour l'intersection des rues Pierre Lavoisier et Résidence l'Avenir et l'autre pour celle des rues de la Renaissance et des Caquets.

Information au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été signés :

Entreprise	Objet	Date	Montant
OMNIS Conseil Public (mandataire) Cabinet BERG – MARCONNET (co-traitant)	Révisions simplifiées du PLU	27/05/2021	HT : 4 800,00 € TTC : 5 760,00 €
IDCOM	Fourniture et pose système vidéoprotection	04/06/2021	HT : 34 257,62 € TTC : 41 109,14 €

Les informations suivantes sont apportées au conseil municipal :

- Le stationnement de la Place de la Mairie va être revu prochainement.
- Le permis de construire déposé par la commune pour la construction neuve d'une maison de santé et la réhabilitation de logements et du cabinet de kinésithérapie va être refusé, suite à l'avis défavorable émis par la commission d'accessibilité. Toutes les informations ont été communiquées au cabinet d'architectes en charge de ce dossier.